



Charte relative aux visites des familles et des proches au Centre Hospitalier Départemental de la Candélie

Afin de garantir la protection et la sécurité de chacun, les visites à une personne hospitalisée au sein de l'établissement doivent respecter les règles suivantes :

- ✓ Les visites peuvent avoir lieu tous les jours entre 14 heures 30 et 19 heures,
- ✓ Trois personnes par visite seront autorisées,
- ✓ Le port du masque (grand public) est obligatoire pour tout visiteur,
- ✓ Les gestes barrières et la distanciation physique doivent être appliqués,
- ✓ Tout symptôme évocateur du COVID (fatigue, toux, fièvre, douleurs musculaires) concernant la famille ou des proches doit être signalé au personnel de l'unité.

Nom de la personne visitée : _____

Date et horaire de la visite : _____

Je soussigné (e) _____,

certifie avoir pris connaissance de cette charte et accepter les règles posées.

(Signature)

Il est demandé aux visiteurs de communiquer leur N° de portable et/ou une adresse mail afin de pouvoir être prévenus en cas de suspicion de COVID19 : _____

Ce document est conservé par l'unité durant deux semaines après le jour de la visite
et sera détruit au-delà de cette durée.